

Guide pour la reprise à destination des parents d'élèves

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves,

Le ministre de l'Education nationale a annoncé la réouverture progressive des écoles, dans le cadre du processus général de « déconfinement », à compter du 11 mai prochain.

Vous avez également été destinataire du courrier du maire de Souleuvre en Bocage, M.Declomesnil, indiquant que les élèves de PS et MS ne seraient pas accueillis avant la rentrée de Septembre ; pour les autres niveaux l'accueil débutera pour tous à partir du 25 mai.

Le ministre de l'Education nationale a également spécifié que ce retour à l'école se ferait sur la base du volontariat. Les familles ne souhaitant pas remettre leurs enfants à l'école n'auront donc pas à le faire, l'enseignement en distanciel continuera (le devoir de continuité pédagogique pour respecter la scolarisation obligatoire demeurant) et l'école continuera à fournir les fiches si besoin.

Pour les familles souhaitant scolariser leurs enfants, l'école a établi ce guide de reprise qui permettra de prendre la mesure de ce retour à l'école (qui n'aura donc rien à voir avec l'école d'avant le confinement) ; les passages en italique sont des extraits du protocole sanitaire.

Un nouveau questionnaire vous est également fourni, car beaucoup de familles semblaient hésitantes. Ce questionnaire vous engage pour la période du 25 mai au 3 juillet. L'organisation étant difficile à mettre en œuvre, nous vous demandons de nous indiquer rapidement si oui ou non votre.vos enfant.s seront présent.s sur cette période ou non, ainsi que les besoins en terme périscolaire.

Si votre réponse est oui, nous vous demandons de respecter les règles édictées dans ce guide ainsi qu'une présence assidue de votre.vos enfant.s sur les temps scolaires (pas de scolarisation à la carte c'est à dire juste en matinée, ou juste le mardi, etc.).

Si la réponse est non, il n'y aura pas de reprise courant juin mais uniquement à partir de septembre (mais les cours en distanciel continueront donc).

Enfin, si les personnels prioritaires ne peuvent faire autrement, leurs enfants pourront être accueillis même s'ils n'ont pas classe, et ce quelque soit leur niveau (de la PS au CM2).

Ce guide est composé de 5 points :

- 1)La distanciation physique, les gestes barrières et l'hygiène des mains
- 2)Le rythme scolaire de la journée et de la semaine
- 3)Les entrées et sorties de l'école
- 4)La vie dans la classe
- 5)Restauration, garderie et bus

I.La distanciation physique, les gestes barrières, et l'hygiène des mains

Expliquer et montrer l'exemple

Dès le jour de la rentrée, les élèves vont bénéficier d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière et l'hygiène des mains. De plus, les familles ont un rôle actif dans le respect des gestes barrières. Cela signifie que vous allez également leur expliquer ces gestes ainsi que leur montrer l'exemple notamment lors des entrées et sorties de l'école.

De plus, les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.

La distanciation physique : la règle de distanciation physique dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une

contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.)

Les gestes barrières :

- Se laver les mains
- Tousser dans son coude
- Utiliser des mouchoirs jetables pour se moucher
- Pas de contact physique
- Quand on est malade on reste chez soi.

Il serait souhaitable que tous ces gestes barrières soient appris à la maison afin qu'ils soient ancrés dans les habitudes de chacun.



L'hygiène des mains :

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

A défaut de disposer de points d'eau en nombre suffisant, et si les mains ne sont pas visiblement sales, utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée, y compris pour les plus jeunes (sous le contrôle d'un adulte).

Le lavage des mains se fait : à l'arrivée ; avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ; avant et après chaque repas ; avant d'aller aux toilettes et après y être allé ; après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ; autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ; le soir avant de rentrer chez soi.

Nous vous demandons que chaque enfant dispose de sa propre boîte de mouchoirs jetables (ou paquets de kleenex) afin de limiter les déplacements dans la classe.

II. Le rythme scolaire de la journée et de la semaine

L'école à mi-temps

Le strict respect des conditions sanitaires de reprise d'activité impose que l'accueil des élèves soit limité à 15 élèves par salle de classe, comme l'a indiqué le ministre de l'Education Nationale. En effet la distanciation physique impose de *respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des professeurs (soit environ 4m² par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.)* mais aussi d'*éloigner les tables des portes* tout en veillant à *limiter les croisements à l'intérieur de la classe.*

En conséquence la limitation du nombre d'élèves à 15 par classe ne permettra pas, pour tous ceux qui souhaitent remettre leur enfant à l'école, un accueil complet à la semaine par les enseignants mais seulement un accueil à mi-temps. L'enseignement s'organisera donc en alternance entre des temps de présence en classe, pour aborder de nouveaux apprentissages, et des temps à distance, pour des exercices d'entraînement.

S'il y avait moins de 15 élèves par classe, en fonction des réponses au questionnaire, nous verrions pour une organisation différente (avec accord de la mairie et de la direction académique).

Les enfants en grande difficulté scolaire, après validation du conseil des maîtres, pourront être accueillis davantage tout en respectant la limite de 15 élèves par classe (une voire peut-être deux journées supplémentaires, en fonction de l'accueil qui pourra être effectué).

Les enseignants communiqueront les emplois du temps aux familles des enfants qui reprennent l'école la semaine du 18 mai.

Pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de crise, lorsqu'ils ne seront pas en classe ils pourront être accueillis durant la journée dans une classe par un enseignant surnuméraire (sauf le mercredi où il faudra voir avec la mairie). Cet accueil doit cependant rester exceptionnel, nous vous demandons de ne mettre vos enfants que si vous ne pouvez pas faire autrement. Il faudra fournir au préalable une attestation de l'employeur ou tout document prouvant que vous êtes personnels prioritaires et prévenir l'école des dates et horaires d'accueil souhaités.

Afin de faciliter l'organisation de l'école, les GS sont regroupés dans deux classes ainsi que les CP.

Passage de 4,5 jours à 4 jours

Jusqu'au 3 juillet l'emploi du temps habituel se trouve modifié. Le rythme scolaire de la semaine passe à 4 jours afin de faciliter l'alternance des groupes. Le mercredi n'est donc plus travaillé jusqu'aux grandes vacances.

Pause méridienne raccourcie

Afin d'éviter aux enfants de nombreux temps de récréation où ils ne doivent pas entrer en contact, la pause méridienne pour le repas est réduit d'1h30 à 45 minutes.

Rythme de la journée

Le rythme de la journée se fera entre 9h et 15h45. Il y aura néanmoins des échelonnements au niveau des entrées et sorties, ainsi que pour le temps de cantine.

III. Les entrées et sorties de l'école

Afin de maintenir les gestes barrières et la distanciation physique à l'entrée et à la sortie des classes, l'école a procédé à différents aménagements. *L'objectif est de limiter les croisements des élèves entre classes ou au moins entre niveaux (aile, étage,...)*. Nous vous demandons de respecter strictement ces aménagements.

Une arrivée échelonnée est à privilégier, les informations vous seront communiquées dans les emplois du temps. Afin de ne pas trop faire attendre les familles, nous limiterons cet échelonnement dans le temps (15 minutes maximum), mais il faudra veiller à respecter les horaires.

En maternelle

→ Les enfants sont amenés directement à la porte extérieure de la classe. *L'accès aux locaux est proscrit à toutes personnes externes à l'école*. Les enfants sont donc accueillis un par un par l'enseignant ou l'ATSEM à la porte de la classe, il n'y a pas de passage par le hall de l'école.

→ dans l'attente de l'accueil de votre enfant, que ce soit à l'entrée ou à la sortie, il s'agit de maintenir *la distanciation physique dans la file d'entrée et d'éviter le croisement de flux piéton*. Il s'agit donc de se répartir dans la cour, d'éviter de se croiser au portail, qui sera maintenu ouvert. Nous recommandons à un seul parent d'accompagner/d'aller chercher son enfant.

En élémentaire

→ les CP sont accueillis à la porte en bois coulissante (pas juste à la porte en bois, ce qui manque de visibilité, mais au niveau de l'allée) ; les CE1 et les CE1-CE2 sont accueillis au portillon à côté de la boîte aux lettres ; les CE2-CM1, CM1 et CM2 sont accueillis au portillon de droite.

→ à l'entrée, les élèves sont accueillis par du personnel de l'école (AESH, service civique enseignant surnuméraire) qui enverront les élèves directement dans leur classe où les attendront leur professeur. Ces personnels seront disposés à différents endroits stratégiques pour être sûr que les élèves respectent les règles barrières et la distanciation sociale.

→ à la sortie, les enfants seront accompagnés par les enseignants. Les lieux de sortie sont les mêmes qu'à l'entrée.

→ dans l'attente de l'accueil de votre enfant, il s'agit de maintenir *la distanciation physique dans la file d'entrée et d'éviter le croisement de flux piéton*. Il s'agit donc de se répartir dans l'allée ou sur le trottoir. Nous recommandons à un seul parent d'accompagner/d'aller chercher son enfant.

IV. La vie dans l'école

a) Les restrictions imposées par le protocole sanitaire

La distanciation physique et les gestes barrières, en plus d'un changement de rythme scolaire, amènent de multiples restrictions dans l'école en terme de fonctionnement matériel et pédagogique.

Dans la classe :

- Veiller à limiter les croisements à l'intérieur de la classe.
- Utiliser uniquement du matériel individuel et personnel, pas de prêt de matériel collectif.
- Privilégier utilisation de matériel individuel jetable (pot de peinture...) ou à défaut assurer une désinfection régulière adaptée.
- Privilégier les lectures par l'enseignant. Adapter le fonctionnement des bibliothèques collectives en régulant la manipulation des livres par les élèves ou en prévoyant des modalités de désinfection adaptées.
- Privilégier les découvertes et la culture au travers des moyens audio visuels (projection des visites de musées virtuels...).
- Penser à des jeux qui ne requièrent pas de toucher des surfaces et ne passent pas entre les mains.
- Retirer l'ensemble des jeux pouvant être manipulés à plusieurs.
- Proscrire les jeux de ballons et jeux de contacts.
- Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulés par tous ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- Privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.

Restrictions auxquelles en maternelle il faut ajouter :

- Demander aux parents de vêtir leurs enfants de telle manière qu'ils puissent être autonomes, que chacun puisse ranger tout objet transitionnel individuellement.
- Retirer l'ensemble des jeux pouvant être manipulés à plusieurs dans les coins de symbolisation (poupées, dinettes, jeux de construction...).
- Attribuer par exemple, une couleur par enfant pour les stylos, feutres, ciseaux...ou prévoir des boîtes individuelles.

Dans la cour de récréation :

- Echelonner les temps de récréation.
- Faire sortir et rentrer les élèves en respectant la distanciation physique entre chacun des élèves.
- Adapter et réduire les temps de récréation en fonction des effectifs présents
- Proscrire les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets.
- Neutraliser l'utilisation des jeux et installations d'extérieurs avec points de contact (par balisage physique, rubalise, ...) ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- Proscrire la mise à disposition et l'utilisation de jouets collectifs ou assurer une désinfection après chaque manipulation.

Concrètement, quelque soit le niveau de classe, les enfants auront une table attitrée à un mètre de distance de leurs camarades. Ils resteront à leur table durant les activités de classe en utilisant leur propre matériel. Les temps de récré serviront à s'aérer et se « dégourdir les jambes » en maintenant la distance physique ; il n'y aura pas de foot, de basket, de vélos, de jeux de loups, d'usage des bancs ou de la cabane en maternelle, ni de regroupements pour discuter à moins d'un mètre les uns des autres.

b) Les gestes sanitaires

Aération

Assurer l'aération des salles de classes avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes (pour les bâtiments avec une ventilation naturelle), durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.

Port du masque

Port du masque pour les enseignants et personnels non-enseignants même lorsque les distanciations sociales peuvent être respectées.

Pour les élèves en école élémentaire, le port du masque n'est pas obligatoire mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes. Pour les élèves en école maternelle le port du masque est difficile et même déconseillé. Il appartiendra aux parents de fournir des masques.

Nettoyage avant la reprise

Si l'école est restée complètement fermée pendant le confinement et n'a pas été fréquentée dans les 5 derniers jours avant la réouverture, un nettoyage de remise en propreté selon le protocole habituel suffit. C'est le cas pour St Martin des Besaces qui n'a pas accueilli d'élèves dans les classes. Seule la salle des maîtres et l'entrée sous la salle des maîtres, lors des permanences pour la remise des fichiers, ont été utilisées et auront un protocole de nettoyage différent.

Nettoyage dans la journée

Nettoyer et désinfecter plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les surfaces et objets fréquemment touchés (dans la journée, si les surfaces ne sont pas visiblement souillées, une désinfection directe sans nettoyage préalable est suffisante) :

→ *Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs,...*

→ *Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, rampes d'escalier,...*

→ *Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels pourront être désinfectés après utilisation par le biais de lingettes désinfectantes.*

Ce sont notamment les ATSEM libérées suite à la non scolarisation des PS et MS qui pourront assurer ces tâches quotidiennes, en plus des enseignants.

Nettoyage le soir

Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage. Avant le confinement, ce nettoyage avait lieu deux fois dans la semaine. Il faut donc bien se rendre compte que cela va demander un temps très conséquent au personnel communal.

Cette logistique liée au ménage a également un impact sur le nombre de classes utilisées, et nous ne pourrions donc pas toutes nous en servir ; si le ménage ne peut pas être effectué, alors le protocole n'est pas respecté, donc l'école ne pourrait plus être en mesure d'accueillir des élèves (donc, même s'il y a moins de 15 élèves par classe, il ne sera de toute façon pas possible de prévoir d'occuper toutes les classes tous les jours).

V. Restauration, garderie et bus

Tous les lieux utilisés nécessitent le même protocole de nettoyage cités ci-dessus, et doivent également respecter les règles de distanciation physique, les gestes barrières, etc.

Concernant la cantine plus spécifiquement

En raison de la distanciation physique à respecter, le nombre de places à la cantine se trouve limité à 35 élèves. Cela implique donc, si l'on se fie aux réponses du premier questionnaire, trois services. Or trois services cela implique trois horaires différents, sachant qu'il faut prendre en compte le lavage des mains avant. Au-delà de trois services cela ne serait pas possible d'effectuer une restauration dans la cantine (les enfants auraient donc à amener un repas froid qui serait pris en classe, ou dehors s'il fait beau).

Trois horaires différents, nous sommes bien conscients que c'est une contrainte supplémentaire pour les familles ayant plusieurs enfants dans l'école et qui ne souhaitent pas qu'ils mangent à la cantine. Néanmoins, avant le confinement le temps de pause du midi était d'1h30 dont 45 minutes de récréation ; pour l'équipe enseignante et la mairie, il apparaît aberrant avec la mesure de distanciation physique de laisser 45 minutes les enfants en récréation en ne pouvant pas s'approcher à un mètre les uns des autres et sans activité possible de jeux. Nous préférons donc privilégier cette option d'un temps du midi réduit.